



## **Recommandations médicales pour la pratique du Char à Voile**

### **Contre-indications absolues**

- 1 – Acuité visuelle, avec correction, s'il y a lieu. En compétition, l'acuité binoculaire ne peut être inférieure à 10/10. Elle ne peut être inférieure à 2/10 pour l'œil le moins bon.
- 2 – Angor, traitement anti-coagulant, pace-maker, défibrillateur.
- 3 – Épilepsie, si crise récente ou en l'absence d'EEG.
- 4 – Grossesse.

### **Contre-indications relatives**

- 1 – La vaccination anti-tétanique doit dater de moins de dix ans.
- 2 – En pratique loisir, l'acuité visuelle ne peut être inférieure à 6/10 en vision binoculaire et à 1/10 pour l'œil le moins bon.
- 3 – Les lentilles cornéennes sont autorisées mais une paire de lunettes est obligatoire.
- 4 – Une vision anormale des couleurs.
- 5 – La présence d'un nystagmus nécessite un avis spécialisé.
- 6 – Le diabète insulino-dépendant si HbA1C > 7,5 %. Le diabète de type 1 est soumis à une demande d'AUT.
- 7 – Une intervention chirurgicale récente.
- 8 – Une pathologie de croissance.
- 9 – Un antécédent familial de mort subite nécessite une consultation spécialisée.
- 10 – La prise de drogues à effets secondaires sur la vigilance.